



Paris, le 03 octobre 2023

Lancement du fonds de garantie pour les contrats d’approvisionnement d’électricité renouvelable de gré à gré : une avancée significative pour la décarbonation de notre économie

Après plusieurs années de travaux au sein du Syndicat des Energies Renouvelables, puis avec les services du Ministère de l’économie et de BPI France, le fonds de garantie pour les contrats dits « corporate PPA » pour l’électricité renouvelable a été lancé par BPI France. Doté de 68 millions d’euros, ce fonds facilitera le déploiement de ces contrats de long terme signés entre un producteur d’électricité renouvelable et un consommateur industriel.

Pour répondre aux fluctuations des tarifs de l’électricité sur les marchés, de plus en plus d’industriels se tournent vers des contrats d’approvisionnement sur le long terme en électricité renouvelable. Ces contrats leur assurent une énergie compétitive, décarbonée et à prix constant et prévisible sur une durée de 10 à 20 ans en moyenne. Ils représentent un bouclier tarifaire pour les industries dont l’évolution des coûts d’approvisionnement en énergie sont devenus incertains. Le fonds de garantie Electricité Renouvelable (GER) porté par BPI France permettra d’accélérer le développement des contrats CPPA en sécurisant le financement de nouveaux actifs renouvelables et en apportant une caution en cas de défaut de paiement de l’industriel sur la durée du contrat.

Ce fonds de garantie sera alimenté par les primes versées par les producteurs le souscrivant. Il permettra, dans une première phase, de garantir jusqu’à 500 MW de projets d’électricité renouvelable.

Pour Jules NYSSSEN, Président du SER, « Cette garantie permettra à de nouveaux projets renouvelables développés pour des consommateurs industriels d’être encore plus compétitifs en diminuant leurs coûts de financement. C’est la concrétisation d’une idée portée par le SER depuis plus de 2 ans et concrétisée par le gouvernement et la BPI France, que je tiens à remercier au nom des membres de notre organisation. Le dispositif des corporate PPA renouvelables, indépendant de tout soutien étatique, participe pleinement à l’atteinte des objectifs de décarbonation de notre industrie. Il est complémentaire du mécanisme d’appel d’offres de l’Etat basé sur un complément de rémunération ».

Contact presse :

Violaine HACKE - 06 28 47 53 55

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service.presse.ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L’organisation professionnelle rassemble les industriels de l’ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d’emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  **in** Syndicat des énergies renouvelables

